

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 26 novembre 2015</p>

Point 14 de l'ordre du jour

Tarifs 2016

Délibération n°15-11-42

Le Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées, après en avoir délibéré, approuve les tarifs 2016 conformément aux annexes 1 à 6.

Cette délibération fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 26 novembre 2015.

Le Président du Conseil d'administration,



JACQUES TAVERNIER

Nombre d'administrateurs présents ou représentés :